

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Le Socialisme (deuxième article). — Promenade du président de la République aux Champs-Élysées. — Enthousiasme du peuple pour L.-N. Bonaparte. — Club démocrate changé en salle de bal masqué. — Revue de la deuxième légion, par Napoléon Bonaparte, nommé colonel. — CHRONIQUE PARISIENNE : Saisie de médailles à l'effigie de Henri V. — Armement dans la marine. — Vente de 150 chevaux, appartenant à l'ex-famille royale. — Les Montagnards au bal du président de la République ont été comparés aux lions sans ongles. — Le régime phalanstérien en Afrique. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Commande d'écharpes; Lutte de dragons et d'ouvriers; Affiche de M. le maire; Vol de six mille francs chez un boucher; Lettres anonymes au maréchal Bugeaud; Lutte de chiens; Dévastation des couvents; Arrêté du président de la République. — Départements : La garde nationale et la garde mobile; Grand banquet à Bordeaux. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 21 Février 1849.

Le Socialisme.

(2^{me} article.)

Le socialisme de M. Louis Blanc a quelque chose de sentimental et de vaporeux dans son exposition qui contraste avec le procédé un peu brutal auquel il aboutit en définitive.

M. Proudhon, au contraire, s'enveloppe d'une obscurité prétentieuse; il ne parle pas comme tout le monde; il donne à ses idées une expression tortueuse, et se rend inintelligible pour produire plus d'effet, absolument comme ces avocats qui, lorsqu'ils ne savent plus rien dire en français, se mettent à parler latin, personne ne comprend, mais tout le monde n'en dit pas moins : c'est beau! c'est magnifique! Ainsi de M. Proudhon; nous défions que l'on puisse lire une page complète de ses écrits et la comprendre à pre-

mière vue; il faut étudier, réfléchir, peser et mesurer les termes pour en comprendre la signification. M. Proudhon vogue toujours dans les plaines brumeuses de la métaphysique. Sa science se borne à de l'audace, à beaucoup d'audace; il blâme tout, il critique tout, il démolit tout, et, dans sa fureur de destruction, il se montre impitoyable, il appelle la logique à son secours, mais quelle logique! Partie d'une donnée fautive; elle est plus fautive encore dans ses conséquences. M. Proudhon enchaîne avec un art merveilleux les doctrines les plus absurdes, et de déductions en déductions il arrive à se diviniser lui-même, en prenant sa banque d'échange comme le dernier terme de l'organisation sociale, et cette banque d'échange n'est rien d'autre qu'un immense troc; ce n'est rien autre que le retour aux usages de la barbarie.

Si ce n'était ce cliquetis sauvage de mots ébouriffants, que M. Proudhon traîne à sa suite, comme les croquemittains dont les enfants ont peur à cause du bruit de leurs grosses bottes; si ce n'était, disons-nous, tout cet échafaudage monstrueux de paradoxes effrayants, M. Proudhon aurait passé inaperçu comme ces météores fantasques qui glissent dans l'espace sans laisser d'autre trace qu'un peu de fumée et un peu de mauvaise odeur.

M. Proudhon a parfaitement réussi avec ses grosses caisses de charlatan terrible; on l'a laissé passer à l'état de grand homme, sans réclamation aucune. Malheureusement pour lui, M. Proudhon ne s'est pas contenté de la théorie spéculative, il a voulu y joindre la pratique; il a voulu mettre en actions son système, et pour y garder jusqu'au bout cet attrait de prestidigitateur qui s'est attaché à ses œuvres, il a intitulé son entreprise *Banque du peuple*; comme dirait Bilboquet, de socialiste mémoire, c'est de la haute comédie, M. Proudhon expérimente. Avant six mois le système de M. Proudhon aura vécu. Passons.

Nous arrivons à M. Cabet : en lisant son *Voyage en Icarie*, nous avons cru réellement qu'il faisait suite aux aventures de Robinson Crusoe, et qu'il était destiné à former pendant au voyage de Gulliver; c'est bien ingénieusement imaginé, c'est pastoral et primitif comme la vie des patriarches. Il y a de tout en Icarie, sauf des hommes; entendons-nous. Il y a bien une espèce d'hommes à part, machines écloses dans l'esprit de M. Cabet, sortes d'horloges, dont le grand-prêtre de l'Icarie remonte le ressort; mais il n'y a point d'hommes en chair et en os comme nous, il n'y a point d'hommes ayant une volonté, des goûts, des passions, une liberté comme nous; bien mieux, cette terre merveilleuse d'Icarie, si belle qu'elle soit, ne peut donner asile aux mortels que Dieu a créés.

De braves ouvriers, séduits par des illusions menteuses, entraînés par des promesses chimériques, ont voulu voir cette région bienheureuse, ils sont partis pour l'Icarie; mais hélas! déception profonde! Les lettres qu'ils écrivent sont pleines de douloureux détails, ils racontent ce qu'ils ont souffert, ce qu'il ont perdu, et cette France, qu'ils ont quittée avec des malédictions dans le cœur, ils soupirent après elle comme l'enfant soupire après une mère absente.

M. Cabet a vécu de l'Icarie, tant que l'Icarie est restée à l'état de mystère; mais du moment qu'on a pu toucher du doigt cette évocation fantastique d'un cerveau aussi honnête que fêlé, l'homme et la chose se sont évanouis, le système s'est écroulé en entraînant l'inventeur avec lui. Ce dieu Cabet qui avait fait sortir un monde nouveau de son intelligence créatrice, on parle de le traîner sur les bancs de la police correctionnelle comme un malfaiteur. C'est trop rigoureux; M. Cabet est un cœur plein d'intentions excellentes, d'un caractère doux, de mœurs bienveillantes, qui a eu le tort de croire aux excentricités bouffonnes de son esprit et qui a eu le malheur de trouver des admirateurs. Il ne mérite ni punition ni colère, mais la pitié que l'on accorde aux divinités

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Avant de quitter Reuss pour venir prendre ses cantonnements dans cette dernière ville, le général en chef conclut avec le général espagnol Blake, successeur de Reding, une convention d'après laquelle les malades et les blessés hors d'état d'être transportés étaient placés sous la protection des troupes qui reprenaient possession du pays, et confiés à la générosité espagnole sans pouvoir être considérés comme prisonniers de guerre. Mais ce traité, qui honorait autant la sagesse que l'humanité du général français ne fut point observé, et les Espagnols une fois maîtres de Reuss nous firent évacuer sur Saint-Sébastien.

Cette ville, une des plus belles d'Espagne, est si-

tuée sur un promontoire qui, du côté du nord, est baignée par les flots de la Gurumea; du côté du sud, par la mer.

Immédiatement au-dessus de la ville, se dresse un roc immense dont le sommet était couronné par la forteresse.

Le terrain, varié par d'heureux accidents, s'élève en pente douce à partir du rivage, riant ici, effrayant là-bas; tantôt embelli par de verdoyantes pelouses où les fleurs sauvages prodiguent leurs parfums et leur riches couleurs, tantôt assombri par des groupes de roches brunâtres et des ravins, dont le liège et le hêtre dissimulent à peine l'horrible profondeur.

Tel fut le spectacle que je contemplai du haut de ma charrette en arrivant à Saint-Sébastien, entre deux files de grenadiers anglais.

On nous logea sous un vaste hangar où quelques bottes de paille avaient été jetées. Plusieurs d'entre nous y expirèrent de douleur, en maudissant cette terre inhospitalière et parjure.

Un Midschippmann, après avoir surveillé la pose des sentinelles aux alentours, nous prévint que les moins malades d'entre nous seraient dirigés, le lendemain, à bord du *Brunswick*, bâtiment en partance pour Chatam, lieu du dépôt des prisonniers.

Cette nouvelle nous fit pâlir. Nous nous regardâmes avec effroi et le mot de *ponton* circula sinistre-

ment parmi nous plongeant chacun dans une sorte de terreur stupide.

Dans la nuit, deux blessés rouvrirent leurs plaies pour échapper aux tortures morales de l'esclavage et de l'exil. Un brigadier du 21^e chasseur, nommé Sommergovel, se pendit à une poutre à l'aide de sa fourragère.

Le matin vint rayonner gaîment sur toutes ses misères; sept des nôtres furent emportés par nos géoliers, qui les ensevelirent dans la mer, avec une pierre au cou pour tout linceul.

Ils étaient libres, ceux-là!...

Vers deux heures de l'après-midi on nous distribua nos rations de pain; puis un caporal de marine fit l'appel des plus valides parmi les prisonniers, et, au nombre de cinquante-sept, tant officiers que soldats, nous marchâmes vers le havre de Passages pour nous embarquer.

La plus grande confusion régnait sur ce point.

Des troupes nouvellement arrivées d'Angleterre, des malades et des blessés qu'on y renvoyait, se pressaient et se confondaient, remplissant tous les abords. Nous eûmes quelque peine à nous frayer un chemin à travers ces masses mouvantes et désordonnées.

(La suite à un prochain numéro.)

chassées de l'olympé.

M. Cabet a rêvé tout éveillé, et il a raconté son rêve, c'est là tout son crime; on rit de lui, que ce soit tout son châtiment.

Nous voulons le vote universel dans toute sa sincérité et dans toute sa liberté.

Voilà pourquoi nous avons toujours demandé le vote à la commune. Il n'y a ni liberté, ni sincérité, ni égalité surtout dans l'obligation qui serait si injustement imposée aux habitants des campagnes d'aller voter au canton.

Dans la commune se trouvent les bonnes influences, celles qui sont naturelles et qui reflètent en quelque sorte la vie ordinaire des laboureurs.

Au canton se trouvent les mauvaises influences, celles du cabaret, des savants de village.

Pour aller au canton, il faut se déplacer, faire des dépenses que n'ont point à supporter les habitants des villes.

Il suffit de lire les journaux d'aujourd'hui pour voir de quel côté sont les vrais amis de la liberté, de la sincérité et de l'égalité du vote universel. Tous les journaux plus ou moins rouges n'en veulent que tout autant qu'il aura lieu dans les conditions qui détruisent sa liberté.

Ceci est dans l'ordre. Nous voulons, nous, la véritable volonté de la France, et ces messieurs veulent que leur volonté devienne celle de la France!

(Gazette de France)

Hier, beau temps quoique un peu froid, presque point de masques, force promeneurs sur les boulevards, aux Champs-Élysées, et grand nombre de dames en brillante toilette. La garde républicaine à pied et à cheval était en grand costume, et tout le monde admirait ce beau corps.

En conformité d'un règlement de police établi pour assurer l'ordre et la sécurité dans la circulation, les voitures marchent, aux époques de fêtes, sur deux files à droite et à gauche de la chaussée dont le milieu reste réservé aux seuls piétons. Vers trois heures, le président de la République, en voiture, a parcouru la ligne des boulevards. Il était parvenu au faubourg Poissonnière sans être reconnu; mais là, comme sa voiture, en contravention au règlement, tenait le milieu de la chaussée, gardes républicains et gardiens de Paris intimèrent brusquement au cocher l'ordre de rebrousser chemin et d'aller prendre rang à la file de maints fiacres et autres voitures de louage. Sur ces entrefaites, le président met la tête à la portière; il est reconnu par la foule qui s'empresse autour de lui, le salue en criant *Vive Louis-Napoléon!*

Les démocrates socialistes avaient le projet de se réunir dimanche prochain, dans un banquet, pour célébrer à leur manière l'anniversaire de la fondation de la République. Ils avaient choisi pour local de leur réunion la salle Martel, célèbre par le club que les représentants de la Montagne devaient y présider, mais qu'ils ont jugé prudent de ne pas inaugurer. Voilà que cette salle leur manque elle-même; on l'a convertie en salle de bal masqué, et on se soucie peu d'y voir une mascarade socialiste. Maintenant, les socialistes ne savent où dîner, et M. Joly père, représentant de la Haute-Garonne, les prévient qu'on cherche une salle pour abriter leur éloquence démagogique et leur veau froid. Il faut être vraiment malheureux pour construire une salle spécialement destinée à ces exercices et se la voir enlever par la troupe joyeuse des pierrots et des arlequins.

Les républicains de la veille se distinguent vraiment par une fièvre de procédure contre les journaux qui ne font que leur dire leurs vérités avec cette franchise un peu rude que la vie effacée de Paris ne connaît pas, mais que leur sincérité de mœurs départementales exige. Après tout, on est convaincu ici que les avalanches de procès se fondront au soleil de la justice, et que juges et juris renverront honteusement de leur prétoire ces comédiens de République et de liberté qui, après avoir diffamé vingt ans les personnes et les institutions les plus honorables, ne peuvent souffrir les égratignures de cette liberté de la presse, dont ils se faisaient les champions jusqu'à la licence.

Hier, M. Napoléon Bonaparte a passé en revue la deuxième légion de la banlieue dont il a été nommé colonel. Il a dit, dans une allocution courte et chère, qu'il ne croyait pas devoir accepter les

fonctions de ministre de France à Madrid; qu'il restait à Paris pour concourir, avec les autres membres de sa famille, à prêter main-forte, le cas échéant, à la société menacée.

La Statue de la place Louis XVIII.

Voici ce qu'on lit dans le *Salut Public*:

Le malheureux qui a été blessé avant-hier en résistant aux militaires qui faisaient évacuer la place Louis XVIII, est mort des suites de ses blessures. Hier, une foule nombreuse a stationné tout le jour autour de la statue de l'Homme-du-Peuple qui décore le milieu de cette place, et le soir les attroupements devenant plus nombreux, la force publique a dû les dissiper. Une trentaine d'arrestations ont été opérées; mais heureusement dans les conflits qui ont eu lieu, on n'a échangé que des horions sans importance.

Néanmoins, avant-hier, le sang a coulé, et les misérables qui sont toujours à l'affût des mauvaises occasions profitent de cette circonstance pour aggraver et irriter le peuple. Déjà l'exaspération est portée à son comble contre les dragons, contre ce beau et brave 9^e, si fidèle à la voix de l'honneur et de la discipline. A côté des provocateurs émérites qui périssent au milieu des groupes, il y a d'autres excitations moins violentes, mais plus perfides et tout aussi coupables, qui signalent à la haine populaire les royalistes et les blancs; on les représente comme les auteurs présumés des projets de renversement de la statue, cause première de ces regrettables désordres. C'est un véritable procès de tendance que les feuilles rouges font à leurs adversaires politiques.

L'origine de tout ce bruit qui émeut notre ville est cependant fort insignifiante; une barrière défend la statue en question, et par surcroît de précaution, on avait jugé convenable d'installer une sentinelle auprès de la barrière. L'autorité militaire, vu la proximité des casernes dont les sentinelles peuvent en même temps veiller sur la statue, a jugé à propos d'exempter nos soldats de ce poste, d'autant mieux qu'il n'y a de sentinelle ni près de la statue de Louis XIV, place Bellecour, ni près de celle de Jacquard, place Sathonay. Quant aux mauvaises intentions dont on a cru voir un indice dans l'enlèvement de la sentinelle, elles n'existent pas. Elles seraient superflues d'ailleurs; la pluie et le soleil se chargeront bientôt de détruire une œuvre en plâtre exposée sans abri aux intempéries des saisons; ceux qu'elle blesse, si toutefois il y en a, n'auront pas longtemps à attendre.

L'autorité municipale devrait, pour rassurer les amis de l'Homme-du-Peuple, agrandir l'enceinte réservée, et l'entourer de palissades plus fortes de manière à rendre l'escalade impossible.

A leur tour, les amateurs de la sculpture de M. Lepin, artiste de mérite et auteur de la statue en question, devraient ouvrir une souscription pour faire couler en bronze une œuvre dont les imperfections pourraient être aisément corrigées et qui brille par de remarquables qualités.

Ces deux mesures contenteraient tout le monde. La sentinelle ne serait pas remplacée, et la tranquillité d'une grande ville ne serait pas compromise pour une aussi misérable affaire. Nous invitons nos ouvriers lyonnais à considérer tout ceci de sang-froid, afin d'en mesurer le peu d'importance, et nous les engageons à repousser les folles provocations de ces perturbateurs qui, se faisant un marchepied de la misère du peuple, cherchent par tous les moyens à troubler la tranquillité et à faire disparaître le travail.

La prospérité de la France, la reprise des affaires, la hausse des fonds publics se montrent dans tout et partout; on voit que la société, le commerce, plus éclairés, sortant du sommeil trop long où ils étaient plongés, désirent s'unir et arriver à la conciliation générale.

Nous avons toujours le ciel de l'Italie; les élégantes reviennent avec leurs voitures de luxe et peuplent nos promenades. Le bal du président, Louis-Napoléon, était délicieux, les cœurs s'épanouissent et, avec la gaieté dans l'âme, on ne saurait conspirer, ou bien les conspirateurs ne trouvent pas d'adhérents.

La rente 5 0/0 gagne près de 1 fr.; laissée à 81 55, elle arrive à 82 50, et finit à 82 40 à terme, et 81 30 au comptant.

La banque gagne 60 fr., elle s'élève de 1860 à 1920.

Le 3 p. 0/0 de 50 10 arrive à 50 75, pour clore à 50 65 en gagnant 55 c.

Les chemins de fer montent avec toutes les autres valeurs.

Orléans de 785 s'élève à 805, hausse 20 fr.

Avignon-Marseille de 175 arrive à 182 50 avec 7 50 d'amélioration.

Le Nord gagne 11 et finit à 447 50.

Les affaires sont fort animées; on recherche les transactions à la hausse pour fin mars. On voit encore une hausse considérable.

Chronique parisienne.

Une perquisition judiciaire opérée dans la soirée d'hier, en exécution d'un mandat de M. le préfet de police, chez un graveur, fabricant de bronzes, du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a procuré la saisie de nombreuses médailles à l'effigie du duc de Bordeaux, ainsi que des coins et du balancier à l'aide desquels on les fabriquait. Ces médailles de différents modules portent d'un côté l'effigie du prince avec l'exergue Henri de France, de l'autre, une croix à quatre bras égaux entourée de branches de lis, avec ces mots : *Fides, spes*.

Le graveur a été arrêté.

Aujourd'hui des saisies de médailles, qu'il avait livrées antérieurement à la circulation ont été opérées chez les changeurs et marchands d'objets de curiosité du Palais-National, des passages et des boulevards.

On dit que l'ordre a été expédié par le télégraphe d'armer une frégate à vapeur et une corvette pour aller croiser devant l'île d'Elbe.

Il s'opère évidemment dans la majorité de l'Assemblée nationale, un travail de recomposition qui n'est pas favorable aux ennemis du cabinet. Avant-hier M. Billault a pu s'en apercevoir; aussi s'est-il écrié avec dépit qu'il était abandonné de ses collègues de la commission et a-t-il donné à entendre, qu'il renonçait aux fonctions de rapporteur.

On a vendu, jeudi dernier, 150 chevaux appartenant à l'ex-famille royale. Cette vente a prouvé que le commerce est moins malade qu'au mois d'avril dernier; à cette époque, en effet, personne ne voulait acheter de chevaux, et l'on vit des propriétaires abandonner ceux qu'ils avaient et les lâcher dans Paris plutôt que de continuer à les nourrir dans leurs écuries. Aujourd'hui, c'est différent, les riches amateurs sont revenus et les chevaux des écuries d'Artois ont tous été vendus à de bons prix. Deux des plus beaux ont été achetés par M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République; c'est M. le commandant Remy, un de ses officiers d'ordonnance, qui s'est chargé de l'acquisition.

On donnait hier soir, au Théâtre-Historique la première représentation d'un nouveau drame de M. Alexandre Dumas, intitulé : *La jeunesse des Mousquetaires*. Cette pièce a obtenu un succès d'enthousiasme; tous les acteurs ont été rappelés et plusieurs bouquets ont été jetés à M. Mélingue qui personnifiait le rôle de d'Artagnan. Ce drame semble être appelé à un succès de vogue.

Le président de la République a commandé, il y a deux jours, chez M. Odier, orfèvre, un magnifique service de table de 250,000 fr.

La reine Isabelle d'Espagne vient de faire un cadeau de deux millions au général Narvaez.

On remarquait au dernier bal du président de la République un certain nombre de montagnards les moins rembrunis, et que l'on peut considérer comme les hôtes apprivoisés de la ménagerie socialiste. Ils se distinguaient par des airs très dégagés et un empressement presque obséquieux. En les voyant, une dame célèbre par ses saillies pleines de finesse, d'esprit et de bon goût, se prit à dire : « Voilà les lions de la soirée! mais ils ne sont pas dangereux, on leur a coupé les ongles! »

Voici un fait assez curieux :

Cent quatre-vingts individus, appartenant au canton de Carignan (Ardennes), sont à la veille de partir pour l'Afrique sous la conduite d'un nommé Hoffel. Cette petite colonie, qui se compose d'hommes, de femmes, d'enfants et d'ouvriers de tous métiers, a obtenu, à ce qu'il paraît, une concession de terrain sous le nom de Carignan-Hoffel. Elle veut fonder en Afrique le régime phalanstérien. Bonne chance!

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 19 février 1849. — Présidence de M. MARRAST.

A une heure et demie la séance est ouverte. Dépôt d'un grand nombre de pétitions.

M. le président prévient l'Assemblée qu'il a l'intention de la consulter, afin qu'elle commence, dans quelques jours, lorsque les rapports de tous les projets de loi peu importants seront déposés, ses séances à midi, et alors on pourrait commencer la séance par la discussion de projets peu importants.

M. Achille Fould voudrait que l'Assemblée maintint le décret qu'elle a voté et qui dit que la loi électorale sera discutée toute affaire cessante.

M. LE PRÉSIDENT : L'Assemblée sera consultée plus tard. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi électorale.

M. Morhery avait présenté un amendement ainsi conçu : «Aucun canton ne pourra être divisé en circonscriptions électorales qu'après une demande préalablement et officiellement exprimée par le conseil cantonal.»

La commission en avait demandé le renvoi devant elle, et après l'avoir examiné, propose d'introduire dans l'article 26 avant ces mots : «il sera révisé tous les 5 ans,» le paragraphe suivant :

«Les conseils cantonnaux seront consultés préalablement.»

Il est procédé au scrutin de division sur ce paragraphe afin de constater que l'Assemblée est en nombre.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	504
Majorité absolue,	254
Pour l'adoption,	477
Contre	24

L'Assemblée a adopté le paragraphe de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : M. Pelletier a la parole pour adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur.

M. PELLETIER : La garde nationale de la ville de Lyon a été dissoute au mois de juillet dernier par un arrêté du préfet du Rhône, qui déclarait qu'elle serait réorganisée immédiatement. Depuis cependant on n'a tenu aucun compte de l'arrêté. Pour quel motif? Cependant la garde nationale de Lyon n'avait rendu que des services, pas une goutte de sang n'avait été répandue, pas un conflit ne s'était élevé. Je prie M. le ministre de l'intérieur de nous faire connaître quelles causes ont empêché l'exécution d'une mesure qui mécontente la population et humilie la ville de Lyon?

M. L. FAUCHER, ministre de l'intérieur : La garde nationale de Lyon, réorganisée après la révolution de Février, l'avait été d'une manière peu régulière; des armes avaient été remises à des mains auxquelles il n'était pas prudent de les confier. Le préfet avait décidé que la garde nationale serait réorganisée immédiatement. Mais cette mesure n'a pas paru opportune aux ministres qui se sont succédé, à M. Dufaure entr'autres dont je partage l'opinion. Il y a dans la ville de Lyon non-seulement des éléments de guerre civile mais même de guerre sociale. Lyon renferme en quelque sorte deux armées en état d'observation. (Nouvelles interruptions à gauche.) Nous travaillons à les concilier. Mais ce ne serait pas un bon moyen pour le faire que de mettre aux partis les armes dans les mains. (Mouvement.)

M. CHANAY : Aux avis du préfet, j'opposerai l'opinion du maire de la ville de Lyon, homme expérimenté et intelligent, qui m'a déclaré non-seulement qu'il n'y avait pas danger, mais non pas même inconvénient à réorganiser la garde nationale. On parle de division dans la population, j'en appelle à tous mes collègues de la députation du Rhône, un conflit n'est pas à craindre; sans doute ce qu'on appelle les classes inférieures sont dévouées à la République, mais elles ne se serviraient des armes qui lui seraient confiées, que dans le cas où le drapeau de la République serait menacé. (Bravos à gauche.)

M. FEROUILLET : Au nom de la majorité de la députation du Rhône, je viens appuyer la pensée du discours de M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est pas lorsque le travail semble vouloir renaître, que l'orage commence à peine à s'apaiser, qu'il faut jeter de nouvelles inquiétudes dans la population lyonnaise. Pour la réorganisation, il n'y a pas péril en la demeure, et il y aurait peut-être péril à précipiter la solution de la question. (Très-bien! très-bien!)

M. Doutre, qui n'a pas le talent d'improviser, comme il le dit lui-même, donne lecture d'un petit discours où nous remarquons entr'autres cette phrase : Que les démocrates socialistes (oh! oh!) ont eu la pénible mission de maintenir l'ordre et la paix dans une ville qui est le foyer de la réaction royaliste et jésuitique. (Rires à droite.) Les travailleurs ont été maîtres de Lyon, complètement maîtres, et cependant ils n'en ont pas abusé. Ils ont même rendu leurs armes à la demande des autorités; ces armes qu'on refuse aujourd'hui de leur confier de nouveau.

M. Rivet maintient que dans l'effervescence des passions, il y aurait danger sérieux pour la paix à mettre des armes aux mains des populations. L'Assemblée peut juger, en voyant comment la députation de Lyon est partagée, de l'état des populations.

M. Lagrange demande au nom de l'honneur, au nom de la patrie, au nom du respect dû à cette puissante or-

ganisation de la garde nationale, que la ville de Lyon ne soit pas mise au ban de la nation.

M. LE PRÉSIDENT : La loi n'étant pas violée, il n'y a pas de décision. Le ministre avisera selon qu'il le jugera convenable.

M. le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut renvoyer la proposition de M. Malbois aux bureaux. Le renvoi est ordonné.

M. STOURM : J'ai l'honneur de déposer au nom de la commission du budget, un rapport sur le budget du ministre des travaux publics.

M. DESLONGRAIS : Je ne comprends pas ce dépôt partiel du budget que n'autorise aucun article du règlement. Je demande que l'Assemblée n'autorise que le dépôt d'un rapport d'ensemble. (Réclamations.)

M. DEZÉMERIS : Dans 4 ou 5 jours l'Assemblée recevra un rapport d'ensemble sur la situation financière; il vous convaincra de la nécessité d'opérer de larges réductions sur les propositions qui vous sont faites.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne puis permettre la discussion du budget, il ne s'agit que d'un dépôt de rapport.

M. J. DE LASTEYRIE : Je ne dis qu'un mot : comme membre de la commission du budget, je dois protester contre un mode d'opérer funeste à mon avis.

M. DEZÉMERIS : M. J. de Lasteyrie a été seul de cet avis.

M. DESLONGRAIS : J'insiste au nom du règlement. La commission n'avait pas le droit de faire un rapport partiel. Il ne lui appartient pas de saisir ou de se dessaisir, et c'est là une violation du règlement. (A gauche : l'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. STOURM : Le dépôt que j'ai fait n'engage en rien la question. Le rapport sera imprimé; lorsque vous l'aurez lu, vous déciderez s'il y a urgence pour la discussion partielle. (Très bien! très bien!)

L'Assemblée reprend la discussion de la loi électorale.

M. Fleignard propose à l'article 26 un paragraphe additionnel ayant pour but de prévenir l'abus signalé lors de l'élection du président de la République, abus qui consistait dans la violation de l'article de la loi qui n'autorise que quatre sections; plusieurs conseils généraux ayant cru devoir dépasser ce nombre.

M. Boulatignier appuie l'amendement dont il demande le renvoi à la commission.

Ce renvoi est ordonné.

«Art. 27. Transitoirement et seulement pour les élections de la prochaine Assemblée législative, les circonscriptions resteront telles qu'elles ont été formées pour l'élection du 10 décembre dernier.»

Après une discussion assez confuse sur cet article qui, selon quelques membres, consacrerait des abus qui auraient été faits dans la division en plus de quatre circonscriptions pour l'élection du président de la République, cet article est renvoyé à la commission.

«Art. 28. Chaque canton ou circonscription cantonale peut être divisé en autant de sections que le rend nécessaire le nombre des électeurs inscrits. Mais toutes les sections doivent siéger au chef-lieu du canton ou de la principale commune de la circonscription.»

M. Tranchant demande que le nombre des sections soit limité et qu'il ne puisse pas y avoir de section qui comprenne moins de 500 électeurs. Un arrêté du préfet réglerait les sections.

M. BILLAULT : La commission ne croit pas qu'il soit prudent et praticable de régler le nombre des sections.

M. Tranchant abandonne la première partie de son amendement.

L'article 28 modifié est adopté.

Art. 29. Les collèges électoraux ne peuvent s'occuper que de l'élection pour laquelle ils sont réunis.

Toutes discussions, toutes délibérations leur sont interdites. (Adopté.)

Art. 30. Le président du collège ou de la section a seul la police de l'Assemblée. Nulle force armée ne peut, sans son autorisation, être placée dans la salle des séances ni aux abords du lieu où se tient l'Assemblée.

Les autorités civiles et les commandants militaires sont tenus de déférer à ses réquisitions. (Adopté.)

Art. 31. Le bureau de chaque collège ou section est composé d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs.

M. Kerdrel propose de réduire les assesseurs à deux. (Rejeté.)

L'article 31 de la commission est adopté.

Art 32. Les collèges et sections sont présidés par le uge de paix et ses suppléants, et, à leur défaut, par les maires, adjoints et conseillers municipaux des communes où se tiennent les assemblées électorales. (Adopté.)

M. Hannoys propose un article additionnel. Il est ainsi conçu : Dans les communes où les juges de paix, suppléants, maires, adjoints et conseillers municipaux ne seront pas en nombre suffisant pour présider les sections, les présidents seront choisis parmi les électeurs et désignés par le maire. (Adopté.)

«Art. 33. Les assesseurs sont pris parmi les conseillers municipaux sachant lire et écrire et appelés dans l'ordre du tableau, et à leur défaut parmi les électeurs désignés par le maire.»

Cet article est adopté jusqu'à : «Et à leur défaut.»

M. Tranchant propose de dire : «Et à leur défaut, par deux des plus âgés et deux des plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire. (Adopté.)

L'ensemble de l'article 33 avec cette modification est adopté.

«Art. 34. Trois membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations du collège. (Adopté.)

L'art. 35 est mis au voix et adopté.

M. Cavaignac a la parole pour une interpellation au ministre de l'intérieur.

M. CAVAIGNAC : J'en demande pardon à l'Assemblée; c'est d'une affaire presque personnelle que je viens l'entretenir. Mais si l'Assemblée veut bien m'entendre, elle verra que ce moyen était le seul. Je ne sais pas si mes collègues ont connaissance d'un article publié par le journal l'Union. Je le lirai d'ailleurs, quoique je craigne de souiller mes lèvres par la répétition de pareilles infamies.

M. Cavaignac donne l'article de l'Union dans lequel on l'accuse de se mettre à la suite d'une intrigue qui aurait pour but de détourner l'armée de ses devoirs, puis il reprend : Maintenant je dois dire ce que j'ai fait immédiatement. J'ai rédigé une plainte en calomnie que j'ai prié M. le procureur général de transmettre au parquet. Dans cette plainte, je demandais que la preuve fût, non pas permise, mais imposée à mes calomnieurs. Mais on m'objecte que j'ai été attaqué comme homme privé et que la preuve ne m'est pas permise; cependant, si, par impossible, le fait était prouvé, quoique représentant, comme général en disponibilité, je serais traduit devant un conseil de guerre. Je demanderais à M. le ministre de l'intérieur et à M. le général Changarnier si, de la manière la plus indirecte, il est venu à leur connaissance, non pas un fait, mais un propos qui pût faire supposer que je pourrais détourner un seul soldat de ses services.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

La reprise des affaires à Paris étend déjà jusqu'à nous sa bienfaisante influence. Des commandes nombreuses sont arrivées à nos fabricants, et tout annonce qu'elles seront suivies par d'autres plus importantes encore.

La consommation, longtemps interrompue, va se réveiller avec une heureuse activité, et le commerce y trouvera un aliment à ses transactions. Quant à notre fabrique, grâce aux commandes d'écharpes, grâce aux primes sur les exportations de soieries, elle aura pu traverser, sans trop souffrir, une crise douloureuse. Si rien ne vient interrompre le mouvement que nous signalons, nos ouvriers pourront ajouter aux bienfaits des institutions nouvelles l'aisance que donne le travail.

Nous espérons que la crainte d'effrayer la confiance et le crédit qui renaissent contribuera à faire cesser l'agitation de la place Louis XVIII.

— L'homme qui a reçu une blessure, avant-hier sur la place Louis XVIII, d'un dragon qui se défendait lui-même contre plusieurs agresseurs, est, dit-on, un chef de club; il avait déjà été arrêté et relâché.

— Avant-hier matin, un sous-officier de dragons avait été attiré dans un café du quartier Perrache; il a été assailli par une douzaine d'individus contre lesquels il s'est défendu seul pendant quelques instants. Quelques soldats qui passaient, entendant le tumulte, se sont approchés, et de suite se sont précipités à la défense de leur frère d'armes; les bravi se sont sauvés immédiatement; cependant l'un d'entre eux, le plus acharné, a été arrêté.

--- Voici l'affiche dont nous avons parlé et que M. le maire a fait placarder sur les murs :

«Citoyens!

«De grands désordres ont agité la ville depuis quelques jours; ils ont pris hier au soir un caractère déplorable! Nous devons en prévenir le retour.

«Que l'ordre qui ramenait la confiance et le travail ne soit plus troublé; que chacun comprenne son devoir de citoyen; celui de l'autorité est de maintenir la tranquillité et de faire respecter les lois.

«Signé : REVEIL.»

Suit la loi sur les attroupements.

--- Pendant la nuit du samedi à dimanche dernier, des voleurs se sont introduits dans la boutique du sieur Pitre, boucher, rue des Augustins, et y ont dérobé environ six mille francs tant en espèces qu'en billets de banque.

— Tous les jours l'honorable maréchal Bugeaud reçoit des lettres anonymes dans lesquelles les foux socialistes le menacent de leur vengeance. C'est un genre de terreur qui en inspire peu à l'homme qui a déjà joué sa vie sur tant de champs de bataille.

— Hier soir, un de ces chiens bouledogues de race si dangereuse, avait saisi à la gorge un autre chien, et l'étranglait, malgré la muselière qui lui tenait la tête emprisonnée. Son maître fut obligé

de lui couper la queue avec les dents pour lui faire lâcher prise. Cette opération fut assez longue pour causer une certaine émotion dans la rue de Bourbon où la scène se passait.

Nous ne saurions trop recommander à la police de veiller à ce que ces chiens soient muselés de manière à ne pouvoir faire aucun mal.

— La ville de Saint-Etienne vient d'être déclarée responsable des dévastations commises dans les couvents de cette ville au mois d'avril dernier. Aux termes de la loi de vendémiaire an IV, elle aura à payer le triple des sommes réclamées comme indemnité, et d'après les calculs de l'*Avenir Républicain*, cela pourra atteindre le chiffre énorme de 900,000 fr.

— La ville de Montluel a un marché aux grains qui a lieu le lundi de chaque semaine; ce marché, qui était à peu près nul depuis quelques années, a pris une extension nouvelle, grâce à la création d'une société dont il est nécessaire que le public connaisse le but. Voici qu'on nous écrit :

« Cette société ne se propose point de spéculation; son unique objet est de donner aux personnes qui approvisionnent la grenette la certitude de la vente de leurs marchandises. Voici comment elle procède : aussitôt que l'heure de la grenette est expirée, des préposés de la société se présentent au marché et achètent au prix du cours tout ce qui n'a pas été vendu, en prenant toutefois en considération le bon état et la qualité des grains; aussi toute personne qui amène des grains au marché est certaine de les vendre pourvu qu'ils soient recevables.

« La société fonctionne déjà depuis quelques mois, et le public ne peut que se féliciter de sa création. Le vendeur est certain de vendre et de recevoir exactement le prix; et l'acheteur qui n'a pu se rendre au marché peut toujours s'approvisionner au magasin de la société qui ne spécule pas et remet le plus souvent à prix coûtant. »

(*Courrier de l'Ain.*)

— Par arrêté du président de la République,

M. Arvet, ancien conseiller de préfecture de l'Isère, est nommé membre du conseil de préfecture de ce département, en remplacement de M. Rey démissionnaire.

M. Ferri Pisani, avocat, est nommé membre du conseil de préfecture du département de l'Isère, en remplacement de M. Nicolas, démissionnaire.

M. Lesbros, ancien conseiller de préfecture de l'Isère, est nommé membre du conseil de préfecture de ce département, en remplacement de M. Giroud, démissionnaire.

Nouvelles des départements.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 18 février :

Mardi prochain arrivera à Bordeaux un bataillon de la garde mobile fort de quatre cents hommes. La garde nationale de Bordeaux a décidé qu'elle se rendrait au-devant de ces jeunes soldats pour fraterniser avec eux. Six cents gardes nationaux iront les attendre sur la grande route de Paris. Une table de 1,000 couverts, dressée dans un chemin latéral nouvellement sablé, réunira les convives des deux armées.

Ce n'est pas tout; si la garde nationale, mue par un sentiment de convenance que tout le monde appréciera, va recevoir fraternellement les troupes qui doivent tenir garnison dans nos murs et veiller concurremment avec elle au maintien du bon ordre, elle a aussi le devoir de manifester aux braves soldats qui nous quittent, et dont la conduite a été si digne d'éloge pendant leur séjour à Bordeaux, toutes ses sympathies et ses regrets.

Vendredi, le dépôt du 27^e de ligne quitte notre ville, et, ce jour-là même, arrive une portion du 45^e, désigné pour le remplacer. Un fort détachement de la garde nationale de Bordeaux accompagnera le dépôt du 27^e jusqu'au bas de la côte de Cenon La Bastide, et lui offrira une collation. Puis, après avoir pris définitivement congé de ce corps, le détachement se portera en avant à la rencontre du 45^e jusqu'à la hauteur du chemin latéral dont nous avons déjà parlé plus haut, et dans lequel un banquet de 1,200 couverts sera offert aux troupes.

Enfin, dimanche, jour où arrivent les derniers détachements du 45^e, la garde nationale se portera encore à leur rencontre, et leur offrira, comme à ceux qui les auront précédés, un banquet de 12 à 1,500 couverts.

Des listes de souscription circulent dans les diverses compagnies pour subvenir aux frais de ces nombreuses réceptions. Nous apprenons avec un vif sentiment de satisfaction que partout elles se couvrent de patriotiques signatures, et que déjà la plus grande portion des dépenses est souscrite. Nous ne saurions trop féliciter notre brave garde nationale de cet empressement. Il en sortira, il faut l'espérer, entre elle et les corps auxquels elle fait ces cordiales et brillantes réceptions, une union fraternelle qui tournera au profit de l'ordre et de la sécurité de notre ville.

Nouvelles diverses.

— Un vol des plus audacieux a été commis dans la soirée de mardi dernier, à Charenton-le-Pont, près d'Alfort.

Deux voyageurs, MM. Seguin et Montgolfier, venaient de relayer à Charenton, et leur calèche, emportée par deux vigoureux chevaux, prenait la route de la Bourgogne, lorsqu'il leur sembla entendre deux voleurs qui, grimpés derrière la voiture, s'efforçaient de couper les courroies de cuir qui y retenaient fixée une grande malle de voyage.

Pour s'assurer qu'il n'était pas dupes d'une erreur, il suffit à ces messieurs de mettre la tête à la portière. Ils virent en effet les deux voleurs à l'œuvre; mais n'ayant pas d'armes, ils ne purent les châtier. Ils se contentèrent donc de crier au postillon d'arrêter en lui signalant ce qui se passait. Par malheur, ce postillon était ivre. Il excitait ses chevaux de la voix et du claquement de son fouet; il n'entendit pas les voyageurs, continua sa course et n'arrêta qu'au relais suivant.

La malle alors avait disparu avec les voleurs. Pressés qu'ils étaient, les voyageurs ne purent rebrousser chemin; ils firent toutefois une déclaration devant le brigadier de gendarmerie.

La police ayant été immédiatement prévenue, des recherches eurent lieu, par suite desquelles la malle a été retrouvée hier abandonnée dans un champ.

Jusque-là, il n'y avait rien de bien extraordinaire dans ce fait; mais, inspection faite de la malle, on reconnut qu'elle avait un double fond, particularité qui avait échappé aux voleurs. Ce double fond ayant été ouvert, on y trouva des bijoux de prix, de l'argent et des valeurs de différente nature, que l'un des voyageurs, M. Seguin, y avait renfermés; tandis que, dans la partie supérieure, il n'y avait que des objets de toilette, des robes, des soieries en pièces.

Avis a été immédiatement transmis à M. Seguin de cette heureuse circonstance. Quant aux voleurs, qui se considéreront sans doute comme volés, ils n'ont pu encore être découverts.

— A l'époque où M. de Reyset, receveur-général de la Seine-Inférieure, habitait la ville de Rouen, un épouvantable malheur vint frapper sa famille; sa fille, Mme de Beurnonville, toute parée pour se rendre à un bal de la préfecture, s'étant approchée d'une glace placée au-dessus de la cheminée de sa chambre, fut atteinte par les flammes du foyer qui envahirent en un clin d'œil ses vêtements. Les secours les plus pressés ne purent la rendre à la vie; elle expira au milieu d'horribles souffrances. Cette déplorable catastrophe, dont les journaux publièrent les détails, est restée dans le souvenir d'un grand nombre de personnes. Par une fatalité qui confond l'imagination, une pareille destinée était réservée à Mme d'Arjuzon, la seconde fille de Mme de Reyset. Cette dame, de retour à Paris depuis un mois environ, était installée avec ses quatre enfants dans sa maison, avenue Marbeuf. Avant-hier jeudi, vers midi, après avoir fait sa toilette du matin, elle s'aperçut que sa robe, attirée par la flamme de la cheminée, avait pris feu; effrayée à cette vue, elle pousse des cris qui malheureusement ne furent pas entendus par les gens de service qui déjeunaient en ce moment. Ses mouvements précipités par la frayeur qui lui avait fait perdre la tête, excitèrent les flammes qui l'envelopèrent tout entière. Des voisins la virent de leurs fenêtres et s'empressèrent d'appeler au secours. Mais il était trop tard; le corps, jusqu'à la ceinture, n'offrait plus qu'une plaie affreuse, que tout l'art des médecins n'aurait pu guérir. Mme d'Arjuzon est morte deux heures après dans toute la plénitude de sa connaissance, malgré les souffrances auxquelles elle était en proie. C'est M. Deguerry, curé de la Madeleine, ami de Mme de Reyset la mère, qui a été chargé de la pénible mission de lui annoncer ce nouveau malheur.

BOURSE DE PARIS. — 19 février 1849.

3 0/0 au comptant, 50 fr. 50	Quatre Canaux, , ,
5 0/0 , 81 50	5 0/0 Belge 1842, 90 1/2
3 0/0 fin courant, 50 65	Banque belge, ,
5 0/0 , 82 40	3 0/0 espagnol, ,
Banque de France, 1,920	Emprunt romain, 63 1/2
Obligations de la ville, ,	Piémont, 88 3/4

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain. . . 400	Montereau . . . , ,
Versailles, r. dr. 168 75	Paris à Lyon . . . , ,
Idem. r. g. . 158 75	Paris à Strasbourg 553 75
Paris à Orléans. . 803	Amiens-Boulogne. . , ,
Paris à Rouen . . 517 50	Tours à Nantes. . , ,
Rouen au Havre. 525	Dieppe. 550
Avignon-Marseille. 182 50	Bordeaux à Teste. , ,
Bâle. 92 50	Lyon à Avignon. , ,
Vierzon 551 25	Centre , ,
Orléans-Bord . . 412 50	Paris à Sceaux. . , ,
Le Nord. 445	Sceaux , ,

CONDITION DES SOIES DE LYON.

20 FÉVRIER 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 45. — Soies ouvrées : 51. — Grèges : 14. — Dernier numéro placé : 1562.

Bourse de Lyon, du 20 février 1849.

3 0/0 81 40; 81 85, 81 75. Chemins de fer : Orléans, ferme, 790. — Rouen, ferme, 490, 495. — Nord, ferme, 457 440. d. 10. 445. — Mines de la Loire, ferme, 286. d. 291. — Gaz de Lyon, 1080, 1095. — Fonderies de la Loire et de l'Ardèche, 5,525.

Histoire de l'Empereur Napoléon. Paulin, Les chevaliers et comp. viennent d'entreprendre une nouvelle édition, considérablement augmentée de valeur et remarquablement diminuée de prix; d'un ouvrage dont il a été vendu, il y a quelques années, tant en français que dans diverses traductions étrangères, au moins 100,000 exemplaires. Que ne doivent-ils pas espérer aujourd'hui que les souvenirs de l'empire sont devenus le sentiment universel et la passion du jour! L'histoire de Napoléon, illustrée de 500 dessins par Horace Vernet, paraîtra en 50 livraisons à 50 centimes; la première est en vente. Outre les dessins si précieux d'Horace Vernet, l'édition nouvelle contient 50 gravures, d'après Bellangé, représentant les types et les uniformes des divers corps militaires de la République et de l'Empire; des gravures nouvelles d'après des dessins dus à nos peintres les plus habiles et les plus exercés à reproduire les sujets de l'époque impériale; des trophées symbolisant les grands faits de cette histoire; tout ce qui peut, en un mot, faire de ce livre un monument propre à consacrer une mémoire qui est redevenue, comme nous le disions, le culte de la France.

Pour souscrire à l'ouvrage complet, on paie 9 fr. à Paris et 12 fr. pour recevoir franco par la poste. Envoyer un mandat sur la poste ou une valeur à vue sur Paris à l'ordre des éditeurs, rue Richelieu, 60.

A LOUER DE SUITE.

Une Tannerie

A Sainte-Foy-lès-Lyon, sur le bord de la Saône, aux portes de Lyon.

Cette tannerie se compose de soixante-sept fosses, cinquante-huit cuves et plusieurs vases à recevoir les eaux; tous les avantages que l'on peut désirer pour les travaux se trouvent réunis dans ce local, les eaux sortant d'une source d'eau vive, se répandent d'elles-mêmes par le moyen de conduits dans tous les vases et dans le travail dit de rivière. On trouvera en outre les greniers nécessaires pour recevoir les écorces; un logement bourgeois composé de cinq pièces ayant vue sur le quai.

Cette tannerie pourrait se diviser au besoin.

S'adresser, pour les locations, à M^{me} veuve RENARD, demeurant dans ladite tannerie.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.